



Cécile Richiardi, nouvelle présidente du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de La Rochelle

samedi 27 avril 2024, par [lpe](#)

Comme nous l'avions annoncé [dans notre article au début de l'année](#), le nouveau Conseil de Surveillance [1] du Grand Port Maritime de La Rochelle s'est installé le 24 avril lors d'une séance dédiée à son fonctionnement pour la mandature 2024-2029.

Le nouveau Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de La Rochelle a donc réuni ses nouveaux membres et a procédé aux élections relatives à sa présidence et sa vice-présidence. **Cécile Richiardi** a été élue Présidente du Conseil de Surveillance. Connaissant bien le monde des entreprises, Cécile Richiardi s'implique activement au sein des Chambres de commerce et d'industrie Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine : « *Engagée dans la Chambre de Commerce et d'Industrie depuis 7 ans et cheffe d'entreprise depuis 15 ans, accompagnant 270 collaborateurs, c'est avec plaisir que j'apporterai ma contribution à ce bel outil de développement économique et de mise en œuvre des politiques publiques du territoire.* »

Rémi Justinien, représentant la Région Nouvelle-Aquitaine aux côtés de Matthieu Bergé, a été élu Vice-Président du Conseil de surveillance : « *La mer et les ports sont des atouts majeurs pour le développement de la région Nouvelle-Aquitaine. Spécifiquement dans un contexte de transition écologique et de nécessaire réindustrialisation, le Grand Port Maritime de La Rochelle fera partie des solutions, c'est ce que je m'emploierai à défendre au sein du Conseil de Surveillance.* »

Autres membres ayant nouvellement intégré le Conseil de Surveillance pour la mandature 2024-2029 : Elise Ratajczyk et Sébastien Abis, en tant que personnalités qualifiées, Emmeline Stein et Vincent Jechoux, représentants de l'Etat, ainsi que Sandrine Petit et Thierry Rambaud, représentants des salariés.

Retrouvez la composition complète du Conseil de Surveillance [en suivant ce lien](#).

Suivez l'actualité économique en Nouvelle-Aquitaine avec notre magazine trimestriel : <https://boutique.lepetiteconomiste.com>

Notes

[1] Le Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de La Rochelle arrête les décisions stratégiques de l'établissement public, notamment les investissements d'envergure, et contrôle sa gestion. Il se réunit au moins une fois par trimestre et est composé de 18 membres nommés pour cinq ans : cinq personnalités qualifiées nommées par l'Etat, cinq représentants de l'Etat, cinq représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et trois représentants du personnel de l'établissement.

A ce titre, le Conseil de Surveillance élaborera le futur projet stratégique 2025-2029 du Port.